

Participation et Plan Local d'Urbanisme Bilan d'étape (juin 2017 – nov. 2018)

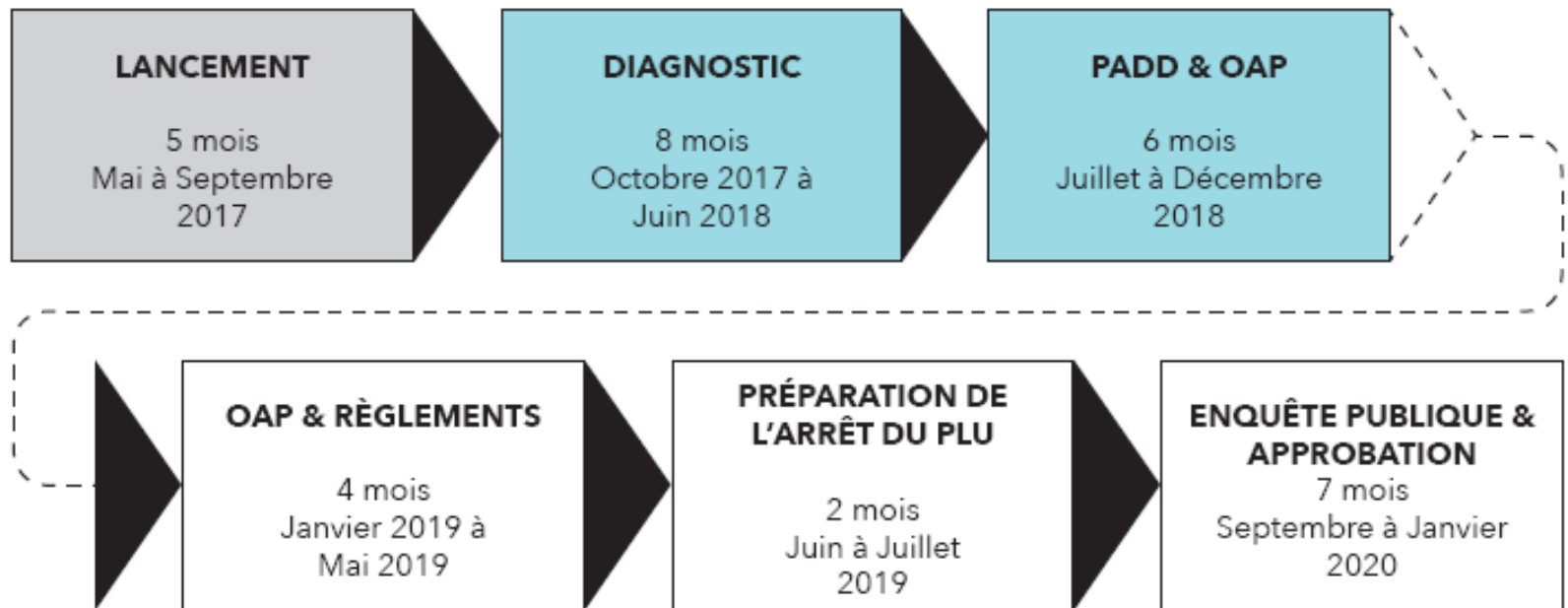
Groupe Suivi-évaluation ; Saillans, 8 décembre 2018



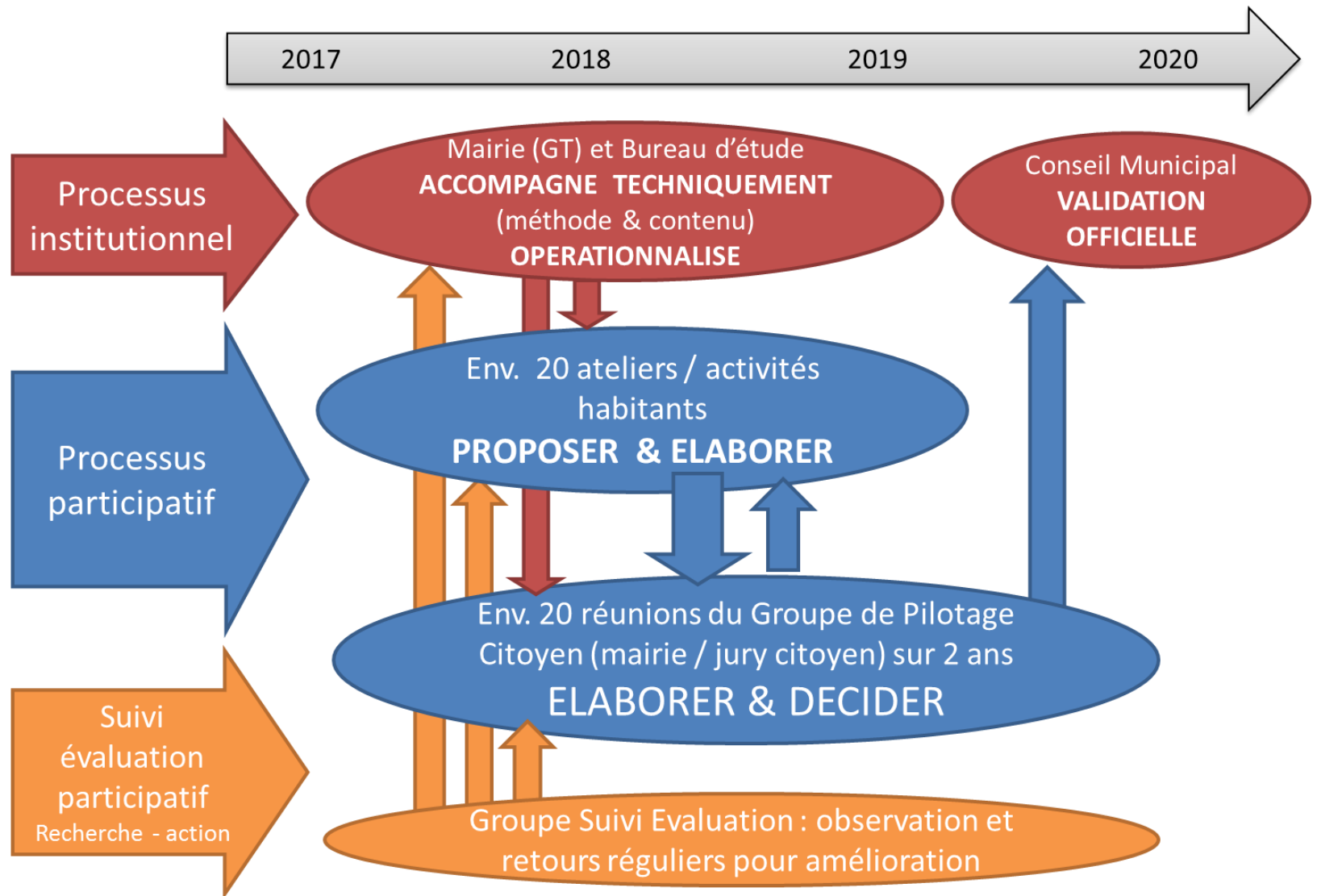
Ordre du jour

- Quelques enseignements généraux
 - >> échanges
- Intervention de J. Archimbaud, Garant de la Concertation (CNDP)
- 2 tables d'échanges pour plus de précisions
 - Le Groupe de Pilotage Citoyen
 - La participation de l'ensemble des habitants
- Plénière : échanges, suggestions, perspectives

La démarche participative de révision du PLU

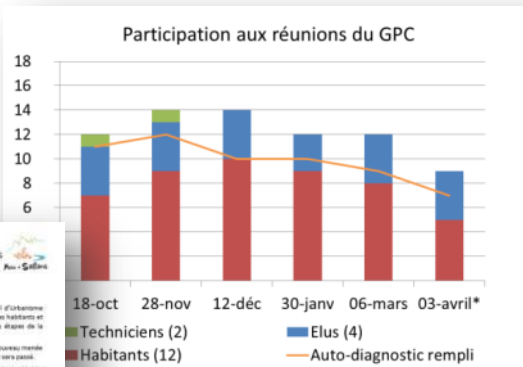


La démarche participative de révision du PLU



Le Groupe Suivi Evaluation

- Qui est-ce ?
- Son rôle
- Sa façon de travailler



Enquête sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saillans

Saillans

Cette enquête est organisée dans le cadre du suivi-évaluation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saillans. Elle vise à collecter les connaissances et points de vue des habitants et de tous les acteurs de la commune de Saillans, afin de préparer au mieux les prochaines étapes de la révision du PLU. Les données individuelles fournies restent confidentielles.

Les résultats globaux de cette enquête seront rendus publics. Une enquête similaire sera à nouveau menée à la fin de la révision du PLU pour évaluer ce qui aura changé et collecter les avis sur ce qui se sera passé.

Dans la mesure du possible, merci de remplir ce questionnaire en ligne sur le site de la Mairie, <http://www.mairie-saillans.fr/renouveau-principal/revision-plu/>

Date limite de réponse : 12 janvier 2018

Merci pour votre contribution.

* Cette enquête est organisée par le groupe de suivi-évaluation, composé de membres du Collège communal de la participation (Jean-Luc Billaud, Anne-Agnès Bernier, Emmanuelle de Montesson, Olivier Bouchard, Françoise Mouchardier) ainsi que Valérie Girard, Agnès de la Couronne, accompagné par le bureau d'étude, l'association d'urbanisme, sur la commune et le rôle de la mairie dans le cadre de la révision du PLU.

Saillans et vous

1. Habitez-vous Saillans ?

oui, en résidence principale

oui, en résidence secondaire

non

1.a. Si oui :

4. Depuis combien de temps résidez-vous à Saillans ? _____

5. Dans quel quartier habitez-vous ? _____

6. Quelle était votre commune de résidence avant ? (ou votre(s) _____)

1.b. Si non :

4. Quel est le nom de votre commune ? _____

5. Pour quelles raisons fréquentez-vous Saillans ?

activité professionnelle

utilisation des commerces ou des services (marché, médecin, école, café...)

loisirs, visites, tourisme, vacances

autre, précisez : _____

Page Citoyen - Révision du PLU de Saillans

Saillans

Nom : _____ Date : _____

J'ai appris des choses : _____ Nous avons avancé lors de la réunion : _____

pas du tout beaucoup pas du tout beaucoup

Quoi ? (sur le PLU, la participation, votre village, mon rôle, autre...) Ce qui s'est passé d'important selon moi :

J'ai apprécié participer à cette réunion : _____ J'ai le sentiment d'avoir pu m'exprimer : _____

pas du tout beaucoup pas du tout beaucoup

Ce que je n'ai pas aimé Ce que j'ai aimé

J'ai le sentiment d'avoir été écouté : _____

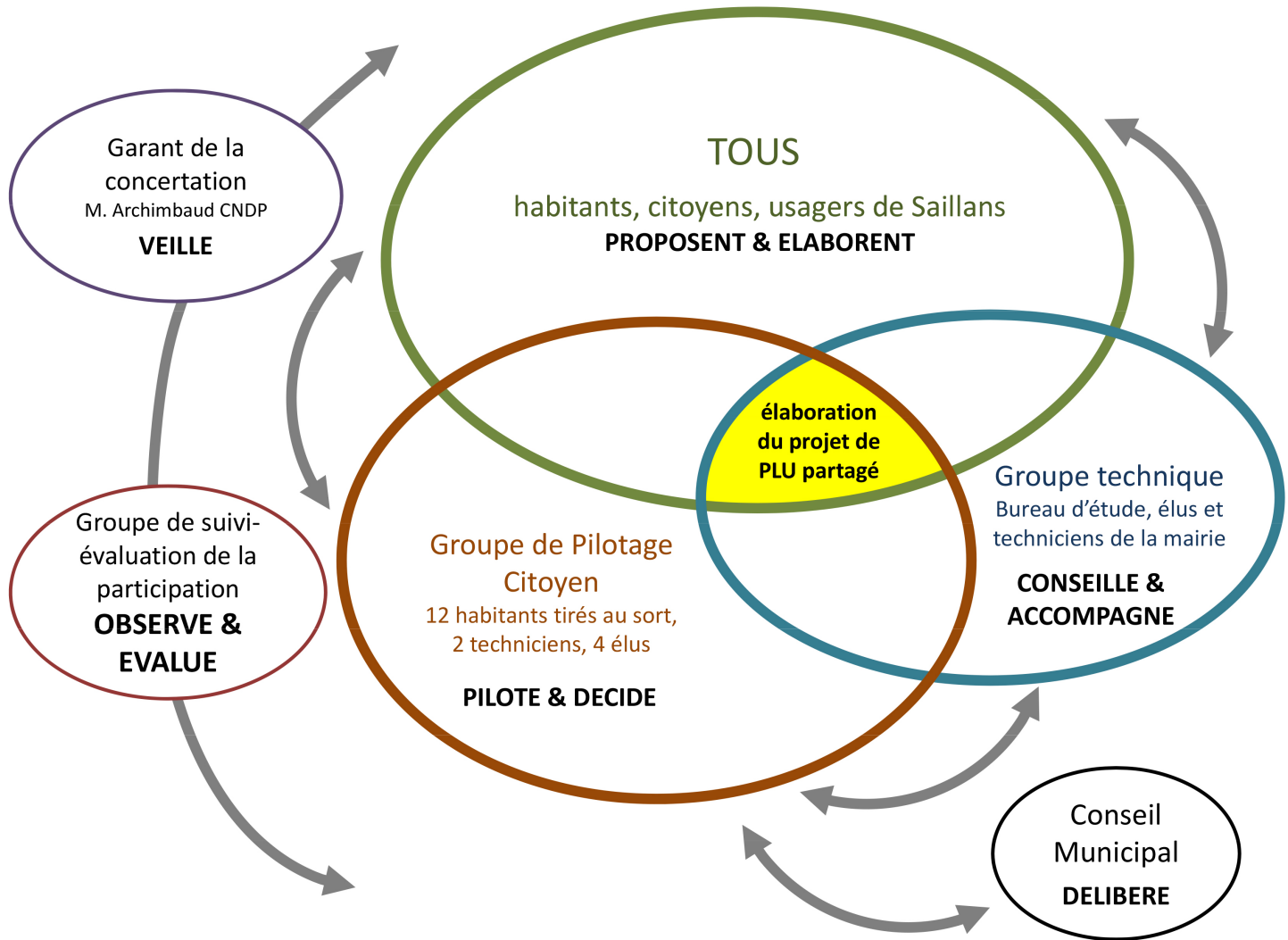
pas du tout beaucoup

En un seul mot, mon état d'esprit pour la suite : _____ Ce que j'ai envie de dire : _____

Enseignements généraux

- Sur le processus participatif
- Sur les résultats, les effets et les impacts

Qui fait quoi ?



Révision PLU Charte de la participation

Saillans

3 / Tous concernés ! Qui fait quoi ?

1. Les habitants, citoyens et usagers de Saillans
Q.2.1. Tous les habitants, les citoyens, les élus, les usagers, les associations, les acteurs économiques (y compris, aussi, les artisans, les viticulteurs régaliens ou non régaliens, les forestiers de Saillans).
R.1.1. Obtenir ses avis, perceptions, idées et opinions collectivement le projet de PLU.

2. Groupe de pilotage citoyen
Q.2.2. 12 habitants tirés au sort (dont 4 élus), 2 techniciens de la Mairie, 4 élus et 2 techniciens de la Mairie.
R.1.2. Apporter le contenu de la mission de PLU, assurer la coordination de chaque phase, produire les documents techniques nécessaires à la révision du PLU ; conseiller et appuyer techniquement le Groupe de Pilotage Citoyen.

3. Groupe technique & Bureau d'étude
Q.2.3. Les experts du bureau d'étude en charge de la révision du PLU, les élus référents et les techniciens de la mairie.
R.1.3. Apporter le contenu de la mission de PLU, assurer la coordination de chaque phase, produire les documents techniques nécessaires à la révision du PLU ; conseiller et appuyer techniquement le Groupe de Pilotage Citoyen.

4. Groupe de suivi-évaluation
Q.2.4. 2 membres de l'Observatoire de la Participation qui ne prendront pas part à la révision du PLU ; des experts de la participation : des membres du Groupe Technique et du Bureau d'étude pour l'accompagnement.
R.1.4. Obtenir le processus participatif, le valider et l'inscrire au kit et à mesure, ainsi que mesurer et mesurer les impacts sur l'élaboration du PLU ; proposer des améliorations à l'avenir ; rendre publiciquement ses observations.

5. Garant de la concertation
Q.2.5. M. Jacques Archimbaud, nommé par une autorité administrative indépendante (la Commission Nationale de Débat Public).
C.2.6.1. Coordonner et piloter l'ensemble des actions de concertation de Saillans, M. le Garant de la Révision du PLU, 1 Place Maurice Faure 30340 Saillans.
R.1.5. Veiller à ce que la participation à la révision du PLU soit menée selon les règles énoncées dans cette charte ; répondre aux demandes qui lui sont adressées par leurs partenaires, collectifs ou groupements qui en déposent la demande, par email, par courrier ou en personne ; rendre un rapport annuel.

Révision PLU Charte de la participation

Saillans

3 / Tous concernés ! Qui fait quoi ?

3. Groupe technique & Bureau d'étude
Q.2.3. Les experts du bureau d'étude en charge de la révision du PLU, les élus référents et les techniciens de la mairie.
R.1.3. Apporter le contenu de la mission de PLU, assurer la coordination de chaque phase, produire les documents techniques nécessaires à la révision du PLU ; conseiller et appuyer techniquement le Groupe de Pilotage Citoyen.

4. Groupe de suivi-évaluation
Q.2.4. 2 membres de l'Observatoire de la Participation qui ne prendront pas part à la révision du PLU ; des experts de la participation : des membres du Groupe Technique et du Bureau d'étude pour l'accompagnement.
R.1.4. Obtenir le processus participatif, le valider et l'inscrire au kit et à mesure, ainsi que mesurer et mesurer les impacts sur l'élaboration du PLU ; proposer des améliorations à l'avenir ; rendre publiciquement ses observations.

5. Garant de la concertation
Q.2.5. M. Jacques Archimbaud, nommé par une autorité administrative indépendante (la Commission Nationale de Débat Public).
C.2.6.1. Coordonner et piloter l'ensemble des actions de concertation de Saillans, M. le Garant de la Révision du PLU, 1 Place Maurice Faure 30340 Saillans.
R.1.5. Veiller à ce que la participation à la révision du PLU soit menée selon les règles énoncées dans cette charte ; répondre aux demandes qui lui sont adressées par leurs partenaires, collectifs ou groupements qui en déposent la demande, par email, par courrier ou en personne ; rendre un rapport annuel.

Le déroulé de la participation

avril 2017 – oct. 2018 : 63 évènements

	Lancement avril – juin 17	Diagnostic sept v17 à juin 18	PADD juillet à 18 -	Total avril – oct 18
Activités participatives :				28
- Ouverts à tous	1	13	4	18
- Publics spécifiques	1	9		10
Réunions d'information		1	1	2
Groupe de Pilotage Citoyen	1	10 (dont 4 facultatives)	4	15
Groupe Suivi-évaluation	1	9	10 (+ 4 formation et 5 entretiens)	20
Groupe technique	2	3	1+2	8

Activités participatives ouvertes à tous : ateliers du futur (3 : cadrage participation, diagnostic, PADD), questionnaires individuels (2), réunions de quartiers (6), conférences-débat thématiques (4)

Publics spécifiques : rencontres agriculteurs (3), ateliers dans les écoles (2), ateliers vidéos jeunes (4)

Le déroulé de la participation

- 351 participants uniques
 - dont 292 habitants ou usagers
 - et 52 personnes extérieures (animateurs, intervenants, observateurs, ...)
- chacun a participé entre 1 et 39 fois
- cela représente 1188 participations au total
 - 954 habitants ou usagers de Saillans (dont élus)
 - 229 personnes extérieures
- chaque activité a regroupé entre 5 et 101 participants

La charte de la participation



Saillans
demain

Charte de la participation

Révision du PLU
& démarche participative

1/Objet de la charte : la participation à la révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Saillans

Le PLU est un document opérationnel et stratégique qui définit le projet global de notre commune et détermine la façon dont elle devrait être aménagée et se développer dans la décennie à venir.

C'est pourquoi l'équipe municipale, fidèle à ses engagements, a décidé d'une large concertation avec les habitants sur ce projet de territoire. Au-delà des enquêtes publiques obligatoires, la municipalité de Saillans souhaite engager une démarche participative complémentaire, privilégiant l'écoute, le dialogue et la décision collective.

Cette charte a pour buts d'une part de préciser les outils et les moyens que la collectivité se donne pour aboutir à un PLU partagé et d'autre part de fixer les principes et règles du jeu de la participation citoyenne. Elle constitue un support utile au bon déroulement des débats et de l'ensemble de la démarche de révision du PLU. Elle décrit notamment les droits et les engagements de chacun ainsi que les modalités d'organisation de la participation.

La participation à la révision du PLU engage au respect de cette charte.


Mairie de Saillans


cndp
Commission nationale
de débat public


Fondation
de
France

2 / Principes clefs

1. La participation de tous, à tout moment

Les habitants, usagers et citoyens qui le souhaitent peuvent co-élaborer le projet de PLU aux côtés des élus et des techniciens et participer à la prise de décision. Cette participation est continue à chacune des étapes du projet d'élaboration du PLU. L'expression du plus grand nombre est recherchée.

2. Faire émerger l'intérêt général

La démarche permet de construire ensemble, au fil des débats, les solutions qui recueillent l'adhésion la plus large pour aboutir au projet qui répondra au mieux à l'intérêt général, à la solidarité et à la cohésion territoriale.

3. Mise en débat des différents points de vue

Chaque participant doit pouvoir librement exprimer son point de vue, et sa parole doit être prise en compte dans le débat. Toutes les paroles doivent être respectées, condition impérative pour qu'un dialogue public sincère et bienveillant s'établisse.

4. La participation en complément de la démocratie représentative

L'association étroite des citoyens à l'élaboration du projet participe au renouvellement de la démocratie locale. La méthode proposée repose sur la co-élaboration et la codécision entre élus, citoyens et techniciens ; la validation du résultat final reste la prérogative du conseil municipal.

5. Un dispositif participatif pour une action publique plus démocratique et juste

La démarche participative vise à améliorer la qualité du projet, en enrichissant son contenu et en l'adaptant au contexte local.

Cette concertation fait l'objet d'une démarche de suivi-évaluation permettant de proposer des ajustements au fur et à mesure du travail.



4 / Dans les faits ! Comment ça se passe ?

1. Pour s'informer

La municipalité s'engage à informer sur le dispositif de concertation mis en place et les différentes façons de participer. Chacun doit pouvoir savoir où, quand et à quelles conditions participer :

- Une diversité de supports permet cela : le site internet, la page Facebook, les flash-info, la lettre d'info, les panneaux d'affichage, un lieu physique en mairie.

La municipalité s'engage également à informer régulièrement sur les avancées de la révision du PLU, afin de permettre à chacun de se faire un avis propre, plein et entier sur le projet :

- L'information sera facilement accessible, précise et actualisée en temps réel ;
- Tous les documents relatifs à la participation seront rendus publics ;
- Des synthèses pédagogiques seront diffusées et des restitutions publiques organisées de manière à vulgariser les enjeux techniques de la révision du PLU.

2. Pour se Mobiliser

La municipalité s'engage également à permettre à chacun de participer :

Selon le rythme de chacun :

- Les réunions publiques, les ateliers et les autres temps publics participatifs sont ouverts à toute la population et usagers de Saillans.



- A l'exception des membres du Groupe de Pilotage Citoyen², chacun est libre de suivre l'ensemble de la démarche ou d'entrer et de sortir de la démarche à tout moment ;

A toutes les étapes de la révision du PLU, c'est-à-dire lors de l'élaboration :

- du diagnostic ;
- du projet stratégique,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- des règlements textes et graphiques et des orientations d'aménagement et de programmation.

En multipliant les formats, en variant les horaires

- Le choix des formats, des méthodes, des lieux, des dates et des horaires des réunions ou ateliers participatifs seront adaptés à la diversité des modes de vie des participants.

En allant chercher la « parole muette » :

- Le recours à des formes d'expression non-écrites sera encouragé pour permettre d'aller au-devant de ceux qui ne s'expriment peu ou pas, et qui trouvent difficilement leur place dans les démarches de concertation ;
- Sont également proposées des modes d'expression individuel et non public. Chacun aura la possibilité de transmettre son avis, faire part d'idées, de propositions, de besoins ou d'attentes, selon ses préférences :
 - par le registre mis à disposition en mairie,
 - par contact téléphonique, e-mail ou direct avec la mairie,
 - par contact avec le Garant de la concertation.

3. Pour encourager le pouvoir d'initiative des citoyens

- Le Groupe de Pilotage Citoyen et le Groupe Technique s'engagent à considérer sérieusement les propositions des participants, et à argumenter les décisions s'ils ne les retiennent pas ;
- Ils s'engagent également à prendre en compte les informations et expertises complémentaires existantes, les alternatives proposées ou les demandes d'expertises complémentaires.

4. Pour co-élaborer et co-décider

- Les différents ateliers organisés permettront aux participants d'élaborer collectivement des propositions pour l'élaboration des documents de PLU. Le Groupe de Pilotage Citoyen s'engage à prendre en compte ces propositions ;

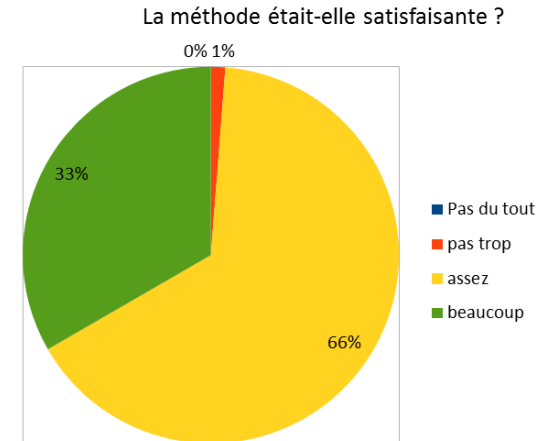
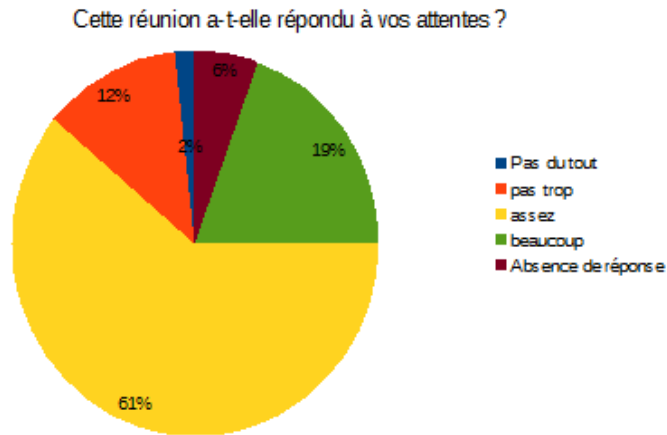


Afin que la participation soit véritablement liée à la décision, on recherchera une articulation forte entre les espaces de débat, de proposition et de décision. ;

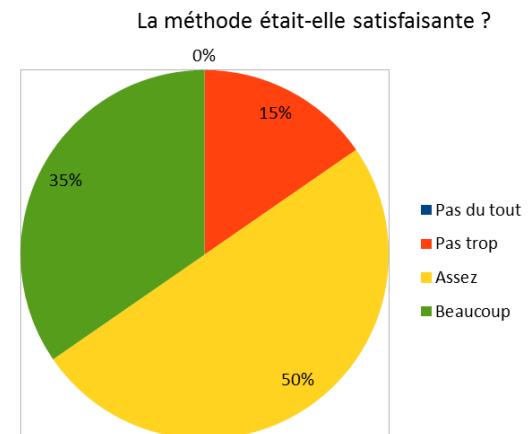
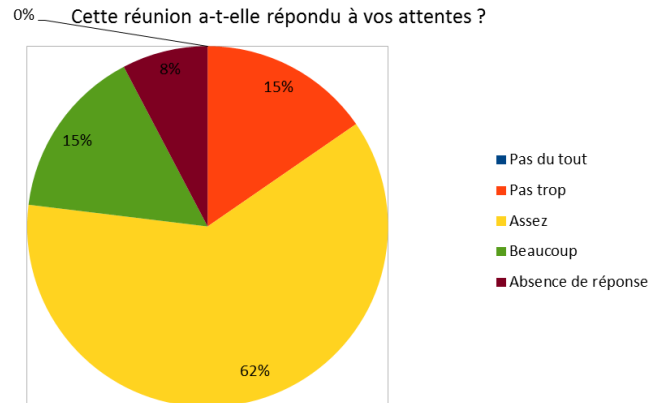
- Le Groupe de Pilotage Citoyen comprenant habitants, élus et techniciens est l'instance principale de décision tout au long de l'élaboration du projet de PLU. Afin de rendre un avis commun à chaque phase de révision du PLU, le Groupe de Pilotage Citoyen sera formé, informé et accompagné par le bureau d'étude et le Groupe Technique ;
- Le Groupe de Pilotage Citoyen et le comité de pilotage des élus échangeront régulièrement sur l'avancée des travaux ;
- Le Conseil Municipal s'engage à respecter l'avis formulé par le Groupe de Pilotage Citoyen mais demeure libre dans ses délibérations qui engagent sa responsabilité.

L'avis des participants

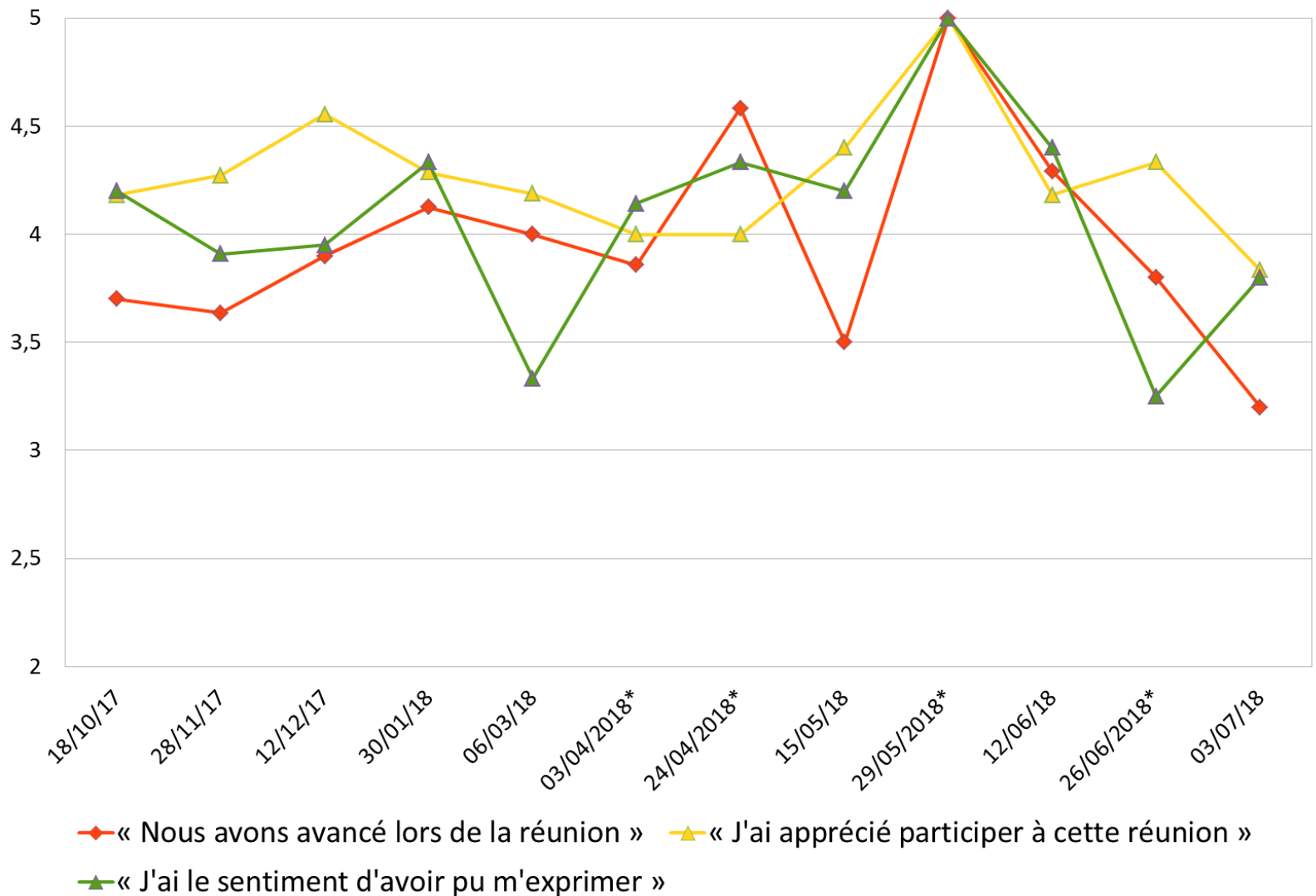
Atelier du futur n° 2 – Diagnostic – 26 mai (245 participations ; 114 réponses)



Atelier du futur n° 3 – PADD – 29 sept. (46 participations ; 29 réponses)



L'avis des membres du GPC



En allant chercher la « parole muette » :

- Le recours à des formes d'expression non-écrites sera encouragé pour permettre d'aller au-devant de ceux qui ne s'expriment peu ou pas, et qui trouvent difficilement leur place dans les démarches de concertation ;
- Sont également proposés des modes d'expression individuel et non public. Chacun aura la possibilité de transmettre son avis, faire part d'idées, de propositions, de besoins ou d'attentes, selon ses préférences :
 - par le registre mis à disposition en mairie,
 - par contact téléphonique, e-mail ou direct avec la mairie,
 - par contact avec le Garant de la concertation.

3. Pour encourager le pouvoir d'initiative des citoyens

- Le Groupe de Pilotage Citoyen et le Groupe Technique s'engagent à considérer sérieusement les propositions des participants, et à argumenter les décisions s'ils ne les retiennent pas ;
- Ils s'engagent également à prendre en compte les informations et expertises complémentaires existantes, les alternatives proposées ou les demandes d'expertises complémentaires.

4. Pour co-élaborer et co-décider

- Les différents ateliers organisés permettront aux participants d'élaborer collectivement des propositions pour l'élaboration des documents de PLU. Le Groupe de Pilotage Citoyen s'engage à prendre en compte ces propositions ;



Afin que la participation soit véritablement liée à la décision, on recherchera une articulation forte entre les espaces de débat, de proposition et de décision. ;

- Le Groupe de Pilotage Citoyen comprenant habitants, élus et techniciens est l'instance principale de décision tout au long de l'élaboration du projet de PLU. Afin de rendre un avis commun à chaque phase de révision du PLU, le Groupe de Pilotage Citoyen sera formé, informé et accompagné par le bureau d'étude et le Groupe Technique ;
- Le Groupe de Pilotage Citoyen et le comité de pilotage des élus échangeront régulièrement sur l'avancée des travaux ;
- Le Conseil Municipal s'engage à respecter l'avis formulé par le Groupe de Pilotage Citoyen mais demeure libre dans ses délibérations qui engagent sa responsabilité.

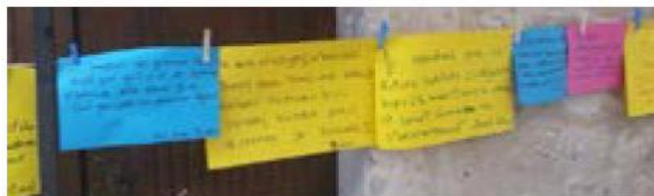
GPC et ateliers participatifs

- Les membres du Groupe de Pilotage Citoyen ont participé :
 - entre 0 et 6 activités participatives chacun
 - pour un total de 44 participations
 - dont ateliers du futur (16),
 - réunions de quartiers (7)
 - conf-débats (6)
 - questionnaire ind, réunions agriculteurs
 - 9 membres du GPC ont participé à 1 atelier du futur/3 ; 2 membres à 2 ateliers / 3 (élus) et 1 membre aux 3 ateliers (élu)

5. Pour restituer, rendre compte

Principe de transparence

- Les avis exprimés sont consignés et pris en compte dans les réflexions. Ils viennent éclairer les choix et arbitrages à réaliser ;
- La municipalité s'engage à ce que des réponses soient apportées aux participants lorsqu'ils en font la demande ;
- La commune informe les citoyens des décisions prises en précisant de quelle manière les avis des participants ont été pris en compte ;



6. Suivre, évaluer le dispositif de participation

Adapter le dispositif de participation :

- Le dispositif participatif fait l'objet d'un suivi régulier ainsi que d'une évaluation annuelle, portant à la fois sur son déroulement, mais aussi sur ses résultats et ses impacts.
- Les enseignements tirés de ce suivi et de cette évaluation sont communiqués au Groupe de Pilotage Citoyen et au Groupe Technique, de sorte que des améliorations puissent être apportées si nécessaire (dans la limite des moyens contractuels qui lient la commune aux bureaux d'études) ; ces enseignements sont également rendus publics.

Les résultats (documents produits)

Atelier PADD - 29 septembre 2018

Synthèse du Diagnostic

révision du PLU
de la commune de SAILLANS

Thématique : Environnement

ATOUTS	FAIBLESSES / CONTRAINTES
<p>Milieu naturel et paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> Un réseau de cours d'eau particulièrement important tenu par le Drome et ses affluents. Trilobé écologique des cours d'eau, des zones humides et de leurs ripisylves (végétation de bord de cours d'eau). Les zones d'eau sont les lieux les plus typiques et représentatifs de la commune. De nombreuses espèces fauniques, de dimensions importantes, permettant le déplacement de la grande faune. 4 ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) identifiées sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Les traces verticales liées aux carrières par les accords des cours d'eau sont susceptibles en termes de cheminement et de lieu de loisir. Un réseau de lieux et de petits bocaux pour développer dans les espaces agricoles et dans les espaces construits. Il est pourtant essentiel pour le déplacement de la faune.
<p>Gestion de l'eau et des réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Une bonne gestion de la quantité et de la qualité de l'eau potable. La qualité d'approvisionnement est reconnue par la communauté de commune. Elle est dimensionnée pour accueillir une population supplémentaire. Le réseau d'assainissement des eaux usées est déjà bien étendu. 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude complémentaire concernant l'assainissement des eaux usées est menée en parallèle de la révision du PLU. Il s'agit de la qualité de l'eau, les secteurs à risque et les possibilités alternatives de réseau. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un nouveau schéma d'assainissement compatible avec le PLU.
<p>Nuisances et Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'activités industrielles ou artisanales caractéristiques nuisibles par les secteurs de l'Est. 	<ul style="list-style-type: none"> Des risques d'inondation importants (Drome et cours d'eau bordés) - un plan de prévention des risques traitant des prescriptions ou des modalités de construction, sur certains secteurs de la commune. Des nuisances sonores liées à la RD 93 et à la ligne de chemin de fer.
<p>Qualité et énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Un bon encadrement du territoire relatif au développement des énergies renouvelables locales. 	
<p> Pistes de réflexion dans le cadre du PLU</p> <ul style="list-style-type: none"> Prioriser les milieux naturels les plus riches. Utiliser les traces verticales liées aux carrières pour créer des chemins. Limiter la création de nouveaux réseaux d'assainissement des eaux usées afin d'optimiser l'existant. Limiter l'implantation des nouvelles habitations à proximité de la RD 93 (énergie et nuisances). Développer et maintenir la trace verte et bleu dans les secteurs agricoles et construits. Limiter l'implantation de nouvelles activités, notamment dans les secteurs situés à la limite des zones d'habitat. Prioriser en priorité les énergies renouvelables éolien. 	

Chaque thème de diagnostic est analysé par les membres de l'OPD (groupes de Travail) de SAILLANS. Ces analyses sont synthétisées dans ce document. Elles sont destinées à la consultation en phase diagnostic, réalisée en concertation par les membres de l'OPD.

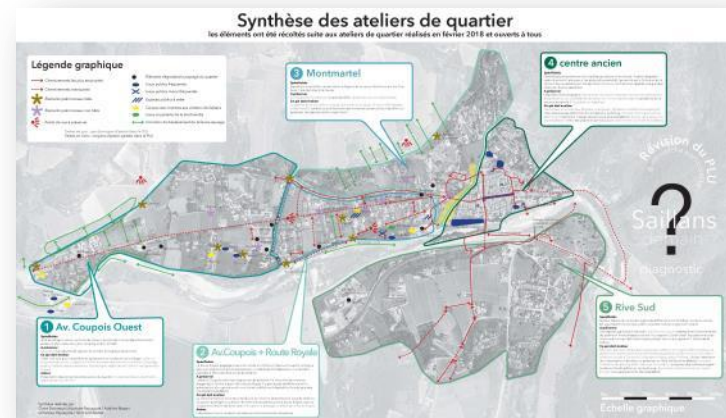
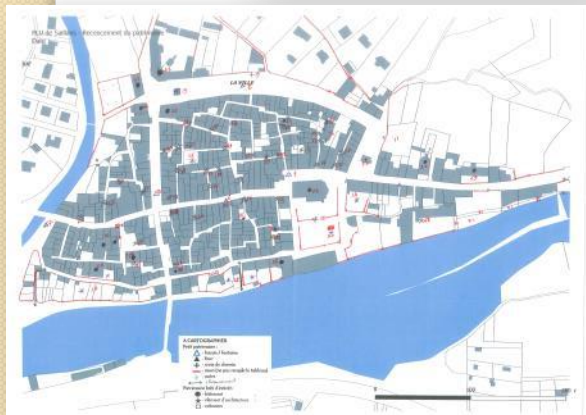
Document provisoire

Document de la Drome
Plan local d'urbanisme
de la commune de
SAILLANS

DIAGNOSTIC
Octobre 2018

Document de travail
Ne pas diffuser

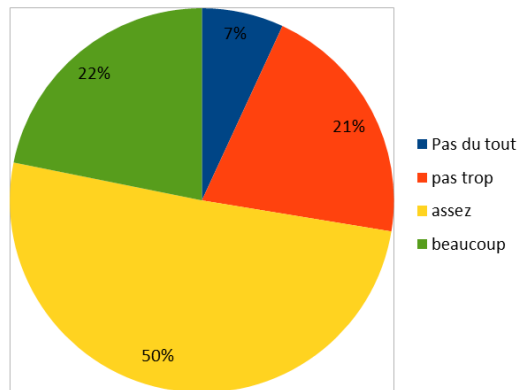
Clara Bénéfice, adjointe technique à l'urbanisme
Adrien Mazon, adjoint technique à l'urbanisme
Yves Bénéfice, adjoint technique
Arlette Bénéfice



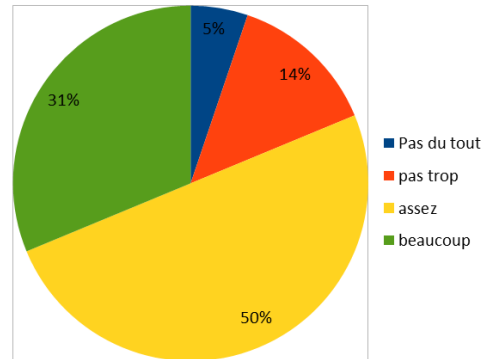
Apprentissages lors des ateliers participatifs

Atelier du futur n° 2 – Diagnostic – 26 mai (245 participations ; 114 réponses)

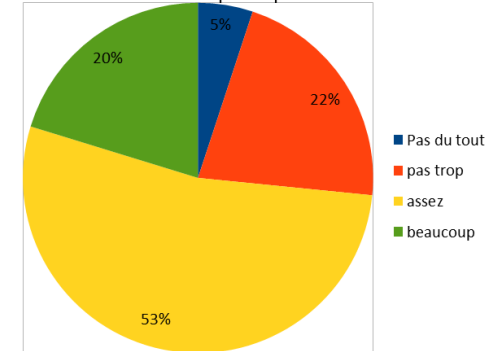
Avez-vous appris des choses sur Saillans ?



Avez-vous appris des choses sur le Plan Local d'Urbanisme ?

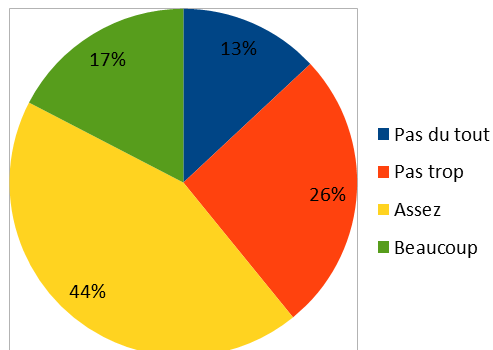


Avez-vous appris des choses sur les autres participants ?

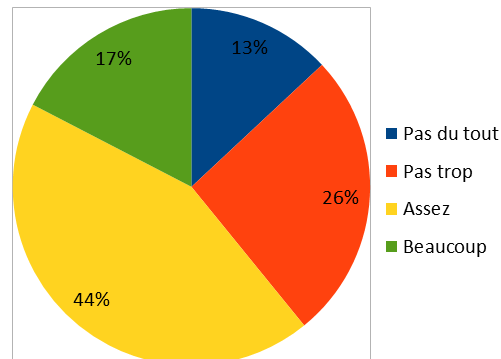


Atelier du futur n° 3 – PADD – 29 sept. (46 participations ; 29 réponses)

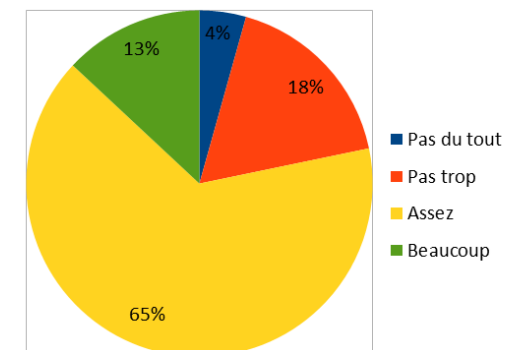
Avez-vous appris des choses sur Saillans ?



Avez-vous appris des choses sur le Plan Local d'Urbanisme ?



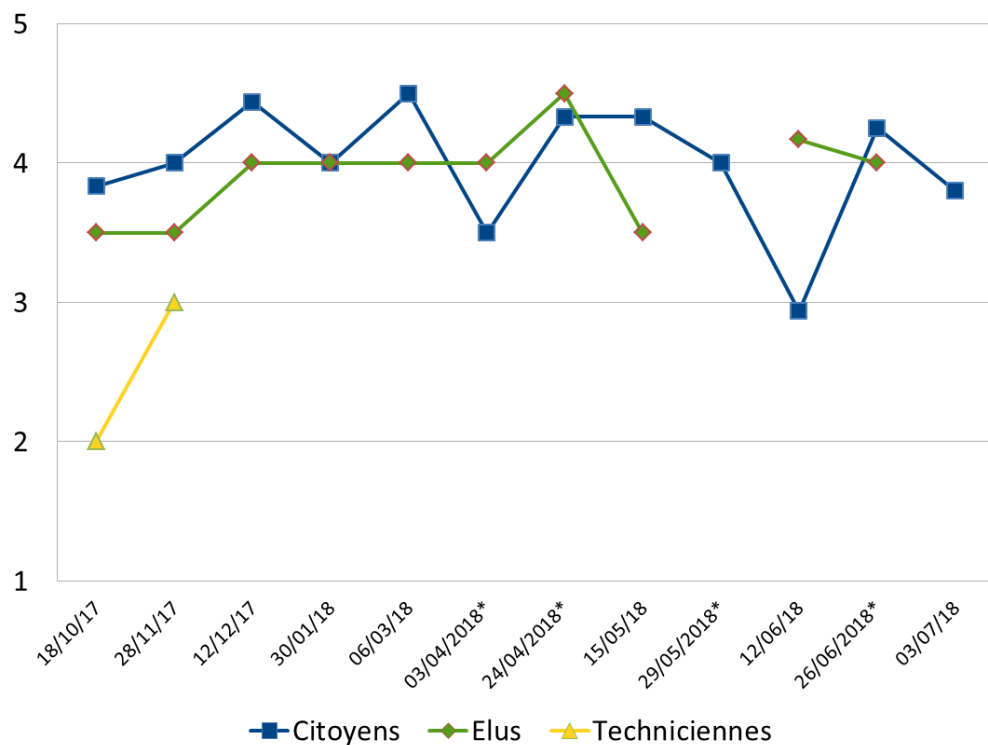
Avez-vous appris des choses sur les autres participants ?



Apprentissages ?

Au sein du Groupe de Pilotage Citoyen

"J'ai appris des choses"



gestion aupaotable
démarche
diagnostic environnement
patrimoine **village**
paysage foncier déchets agriculture
économie **plu** ppa
supracommunal acteurs **rôle** rivière
motivations **participation** histoire
transition énergétique

Deux tables d'échanges

- Le Groupe de Pilotage Citoyen
- La participation des habitants

Avis, attentes, suggestions !

- Que faut-il améliorer ?
- Quel(s) message(s) faire passer à la mairie et l'équipe municipale pour la suite ?